VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

En vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire No 71,662 succession de Consonce et John M. Lescale, ledit ordre daté et signé le 22 octobre 1903, je vendrai à l'encherre publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, Nouvelle-Orléans, MERCREDI, le 28 novembre 1903, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un lot de terre à Pain-courtville, paroisse Assomption, borné du côté vers le Bayou Lafourche par le lot de C. J. Savey, et du côté vers les bois par le lot de John F. Mauffray, mesurant 60 pieds de face au chemin public à Brûlé St Vincent, sur une profondeur de 190 pieds, plus ou moins, ensemble avec les bâtisses et améliorations. Acquis, livre des transferts 31, folio 662 et seq. 2° Un lot de terre à Paincourtville, paroisse Assomption mesurant 70 pieds au chemin public à Brûlé St Vincent, sur une profondeur de deux arpents et demi, plus ou moins, ayant lignes parallèles, borné sur la façade du côté ouest par la manche, Brûlé St Vincent, et du côté nord par le lot antérieur appartenant à Urain Gervais à l'est sur la terre de Mme H. C. Blanchard, et au sud par le lot de Scott Lewis, ensemble avec sept petites maisons de résidence, améliorations, etc. Acquis livre des transferts 41, fol. 198 et seq. 3° Un lot de terre dans la paroisse Lafourche, mesurant un demi arpent sur le bois public sur un arpent de profondeur, ayant chemin entre lignes parallèles, avec réservation du lot mis de côté et maintenant occupé par l'Ecole publique. Acquis livre des transferts 27, folio 277. Conditions—Comptant.

J. L. ONORATO, Encanteur,
Bureau 306 rue Baronne.
25 oct—25—nov 1 8 15 22 25

J. A. Reinach.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une étendue de Terre de Valeur au-dessous d'Alger.

Succession de Louise E. Sturm.

No 68,923—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JACOB A. REINACH, Encanteur—Bureau No 304 rue Baronne—JEUDI, le 19 novembre, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne. En vertu d'un ordre daté et signé le 12 octobre 1903 par l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, agissant pour l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine étendue en portion de terre désignée comme partie des lots Nos Dix et Onze, propriété de plantation, située dans le huitième district de cette ville, étant l'arrière portion de l'étendue originale acquise par George F. Sturm de L. J. Dufilho et femme, le 29 avril 1856, titre enregistré dans le Bureau des Transferts, livre 71, folio 92, ayant une largeur d'un arpent et demi, commençant à peu près 2575 pieds de la manche la plus basse du fleuve Mississipi sur 2,500 pieds du centre de la Levée le long des lignes supérieures et inférieures des propriétés de Pace et de Leonhardt; de là s'étendant en profondeur entre les lignes vers le fond à peu près de 5023 pieds des terres de Wm H. Seymour, ou ses représentants, comme il est démontré d'après le plan de Denzy à Waddill, voyers et ingénieurs civils, daté le 15 mars 1902, enregistré dans les procédures No 13,065 Cour de Circuit des E. U. pour le District Est de la Louisiane, annexé d'après le plan dudit District approuvé par Wm H. Seymour, président du Jury de police. Paroisse d'Orléans, vingt droites, et Charles Unsne Lewis L. C. et voyer, le 1er février et le 1er mai 1870, déposé en l'étude de Wm H. Seymour, notaire en cette ville. Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tels les droits, voies, et privilèges, là dessus y appartenant ou en dépendant.

Termes et conditions—Comptant. L'acquéreur devant faire un dépôt 10 0/0 comptant au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant Edwin H. Seymour, notaire, 612 rue Iberville, au frais de l'acquéreur.

Wm H. Seymour, Felix J. Dreyfous, avocats.

15 oct—15 18 25 — nov 1 15 18 à date

COTTAGE DOUBLE DE CHOIX.

UNE DES PRINCIPALES AVENUES D'ALGER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Margaret Glennon (veuve James Donnally).

No 71,419—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR JACOB A. REINACH — Encanteur—Bureau No 304 rue Baronne—Le JEUDI, 12 novembre 1903, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre non daté et signé le 6 octobre 1903, par l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division B, la propriété ci-après décrite sera vendue à l'enchère publique—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues St Thomas, Pleasant, Tchoupitoulas et Toledano. Ledit lot consistant du lot 8 et une partie du lot 3 et mesurant 32 pieds 8 pouces 2 lignes de face à la rue St Thomas 85 pieds 8 pouces et 1 ligne de plus près de la rue Pleasant 35 pieds et 3 lignes dans le fond et 84 pieds 4 lignes sur la ligne la plus près de la rue Toledano. Les améliorations comprenant le cottage double 3252 et 3254 rue St Thomas.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en deux ans en billets garantis par hypothèque etc. portant 8 0/0 par an d'intérêt ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Fred. C. Marx notaire. L'acquéreur devant déposer 10 0/0 au moment de l'adjudication.

7 oct—7 11 18 25—nov 1 7

Geo. G. Friedrichs.

ANNONCE JUDICIAIRE

En vertu d'un ordre à moi adressé par la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans le procès No 23?? succession de H. M et L. M Hymans je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne le 1er jour de novembre 1903 à midi la propriété ci-après décrite à savoir: La moitié indivise du N. W. 1/4 du N. W. 1/4 de la section 15, township 3 N. R. 5 E. contenant 20 acres et située dans la paroisse Avoyelles.

Conditions—Comptant sur les lieux.

GEO. G. FRIEDRICHS, Encanteur.

15 oct—16 oct—nov 1 8 15 22

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Margaretha Mees, veuve par premier mariage de J. Meltter et veuve par second mariage de Christian Beck.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 71,849—Division A—Attendu que Alexander Beck, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Margaretha Mees, veuve par premier mariage de J. Meltter et veuve par second mariage de Christian Beck, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Robert J. Maloney, avocat.

25 oct—25 29—nov 2

Succession de Mme Mary Sangspiel, veuve en première noces de Chas W. Rieder et femme décédée en deuxième noces de Frank Martin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 71,733—Division E—Attendu que Frank Martin a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Mary Sangsfield Martin, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—R. Emmet Hingle, A. J. Cahill, avocats. 15 oct—15 20 25

Succession de John B. Donnally.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 71,794—Division E—Attendu que Antoinette Paterne a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John B. Donnally, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Wm B. Guest, avocat.

24 oct—24 28—nov 2

Le "Title & Mortgage Guarantee Co., Ltd",

Bureau 312 Hâtisse Hennen,

Vous assure contre les vices dans les titres de vos propriétés. Titres examinés avec soin. L'examen ne vous coûte rien si le bon n'a pas été émis.

Venez nous Consulter pour Renseignements.

3 sept—3m—mar jeu dim

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Excellente pour Placement dans le Quatrième District.

Emplacement splendide pour commerce et demeure No 3009 rue Tchoupitoulas, entre les rues Septième et Huitième.

Cottage simple 414 et 416 rue Huitième et cottage double Nos 418 et 420 rue Huitième, entre les rues Tchoupitoulas et St Thomas.

Cottage simple en briques No 2618 rue Tchoupitoulas et le cottage double en briques Nos 2620 et 2622 rue Tchoupitoulas.

Succession d'Elizabeth Hammel.

No 71,581—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 19 novembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 12 octobre 1903, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. George H Théard, juge de la Division E, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée—

1° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Tchoupitoulas (anciennement Levée), Septième, Huitième et Fulton, désigné par le No un sur un plan dressé par C. A Hedin, daté le 26 avril 1849, déposé par le No 91, parmi les archives de J. K. Beard, ancien notaire, lequel lot mesure vingt pieds cinq pouces et une ligne et 3/5 à la rue Tchoupitoulas, cent quarante trois pieds quatre pouces six et 3/5 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No deux, cent quarante sept pieds neuf pouces et cinq lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté et vingt pieds de largeur sur la ligne du fond, le tout en mesure américaine.

Les améliorations comprenant le joli emplacement à deux étages en bois pour résidence et commerce No 3009 rue Tchoupitoulas et contenant boutique et quatre chambres au rez-de-chaussée et galerie avec cinq chambres au premier étage, aussi une bâtisse dans le fond à deux étages ayant deux chambres à chaque étage, la cour a deux citernes la maison est bien louée et rapporte $25.00 par mois.

2° Deux lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de cette ville, désignés par les Nos cinq et six dans l'Ilet No 8, borné par les rues Huitième, Neuvième, Tchoupitoulas, (anciennement Levée) et St Thomas (anciennement Fulton), lesquels lots sont contigus et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Huitième sur les profondeurs suivantes. Le lot No cinq de cent deux pieds, deux pouces sur la ligne de côté borné par les lots Nos 1, 2, 3 et 4 et cent un pieds un pouce sur la ligne du lot No 6, et dix neuf pieds deux pouces de largeur dans le fond; et le lot No six a cent un pieds un pouce sur la ligne du lot No cinq et cent pieds sur la ligne du lot No 7, et dix neuf pieds, deux pouces sur la ligne du fond.

Les améliorations consistant en deux jolies résidences doubles en bois Nos 414-416 et 418-420 rue Huitième. Nos 414-416 comprenant un cottage simple contenant galerie sur le côté et quatre chambres, citerne etc., et se loue $7.00 par mois. Nos 418-420 est une résidence double ayant trois chambres de chaque côté et se loue pour $7.00 par côté.

3° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant situés dans ledit quatrième district de cette ville, désignés par les Nos quatorze et qu'une, dans l'Ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Troisième, Quatrième et Water, sur un plan fait par L. H. Eustis, voyer, le 21 octobre 1859, déposé en l'étude de J. D. Augustin, ancien notaire, sur un plan No 282 déposé parmi les archives de T. Guyol, ancien notaire, lesquels lots mesurant chacun vingt-cinq pieds onze pouces six lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur les profondeurs suivantes. Lot No 14, quatre vingt dix pieds, onze pouces et trois lignes, sur la ligne de côté le plus près de la rue Troisième, et de quatre vingt onze pieds, quatre pouces, sur la ligne la plus près de la rue Quatrième, et vingt cinq pieds dix pouces et six lignes, de largeur dans le fond, et le lot No 15, quatre vingt dix pieds onze pouces et trois lignes, sur la ligne du lot No 14 et quatre vingt dix pieds six pouces sur l'autre ligne de côté.

Les améliorations portant les numéros 2618 et 2620-2622, rue Tchoupitoulas. No 2618 comprenant un joli et substantiel cottage en briques en bonne condition, et contenant galerie sur la façade, vestibule, cinq chambres et hangar fermé, etc et se loue pour $10 par mois.

Nos 2620-2622 comprenant un joli cottage double en briques ayant de chaque côté, trois chambres aussi bâtisse dans le fond ayant une chambre de chaque côté, la maison se loue pour $8 par côté et est en bonne condition.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance s'il y en a en un et deux ans, en billets des acquéreurs portant date égale avec l'adjudication, stipulant sept pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement devant être garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue. Les taxes d'Etat pour l'année courante (1903) devant être assumées par les acquéreurs au-dessus et en plus du prix de l'adjudication et faire un dépôt de 10 0/0 comptant au moment de l'adjudication. Les actes de ventes devant contenir les stipulations usuelles de cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, le transfert de l'assurance etc. et devant être passés pardevant Félix J. Dreyfous notaire aux frais des acquéreurs.

15 oct—14 25—nov 1 8 15 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 71,581 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

Succession de Elizabeth Hammel.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur—MARDI, le 27 octobre 1903, à 11 heures à midi sur les lieux No 2845 rue Chippewa il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de cour signé le 13 octobre 1903 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. Geo. H Théard, juge de la Division E, maintenant absent en congé dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée

Un lot de meubles de maison.

Conditions—Comptant.

1 oct—6 8 21

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Le Magnifique Cottage Elevé,

Avec Terrains Spacieux,

No 1233 Rue Huitième.

Encoignure Chestnut.

La Belle Bâtisse,

Avec Pelouse, coin des rues Chestnut et Sixième.

La Grande et Jolie Résidence,

2712 Esplanade.

De magnifiques lots à bâtir.

Dans l'Ilet des Rues Esplanade, Belle, White et Crête.

—ET—

QUATRE SPLENDIDES LOTS A BATIR,

Rue du Canal.

Coin de la Rue Alexander,

Borné par Murat et Iberville,

Mesurant 209 pieds de face à la rue du Canal sur une profondeur de 132 pieds.

Wilfred Beebe vs Mme Daisy Cook, femme de Sidney Cook, et son mari.

No 70,906—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division D.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur,—JEUDI, 19 novembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 24 septembre 1903 et signé le 30 septembre 1903, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

No 1. Quatre lots de terre vacants situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'Ilet No 580, borné par les rues Canal, Alexander, Murat et Deusne, désignés par les Nos Un, Deux, Trois et Quatre, sur un plan de Hédin & Sellerbaum, architectes, daté le 17 novembre 1903 et déposé en l'étude d'Amédée Ducatel, ancien notaire, attenant l'un à l'autre et mesurant ensemble pour les moins, cent trente deux pieds, un pouce et sept lignes de face à la rue Alexander, deux cent neuf pieds, onze pouces et quatre lignes sur la rue du Canal, et deux cent quarante huit sur une ligne sur l'autre ligne de côté divisant ledits lots de la balance dudit ilet qui est d'une forme irrégulière.

No 2 Quatre certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations, etc., qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Esplanade, Bell (anciennement St John) White (ou Sixième) et Crête (ou Septième) désignés par les Nos trois, quatre, cinq et six sur un croquis annexé à la vente par la défunte Veuve Henry Beebe à Richard P. Stockler passé pardevant F. D. Charbonnet, notaire, le 27me jour de mai 1901, d'après ledit croquis lesdits lots mesurent comme suit:

Lot No "Trois" formant le coin des rues Esplanade et White (ou Sixième) mesurant soixante neuf pieds onze pouces et huit lignes de face à la rue Esplanade, cinquante cinq pieds huit pouces et quatre lignes de largeur sur la ligne du fond, cent trente cinq pieds quatre pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot No deux, et cent trente pieds dix pouces et six lignes de profondeur et façade à la rue White (ou Sixième).

Lot No "Quatre" mesure quarante pieds, huit pouces de face sur la rue White (ou Sixième) vingt sept pieds de largeur dans le fond, cent onze pieds quatre pouces et sept lignes de profondeur dans les lignes du fond des lots Nos Deux et Trois, et cent un pieds sept pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne le divisant du No Cinq.

Lot No "Cinq" mesurant quarante-deux pieds, huit pouces de face à la rue White (ou rue Sixième), vingt-sept pieds de large dans le fond, cent un pieds sept pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No Quatre, et quatre-vingt treize pieds, cinq pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No Six.

Lot No "Six" formant l'encoignure de la rue Bell (anciennement St John) et rue White (ou Sixième) mesurant quarante deux pieds huit pouces de face à la rue White (ou Sixième) vingt sept pieds de largeur dans le fond, quatre vingt treize pieds cinq pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No Cinq et quatre vingt dix pieds de profondeur et façade sur la rue Bell (anciennement St John).

No 3. Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet désigné par le numéro municipal 909, borné par les rues Prieur, Johnson, Annette et St Antoine, ledit lot est désigné par la lettre E et mesurant 32 pieds de face à la rue St Antoine sur 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance en un crédit de un et deux ans, garanti par hypothèque et les clauses usuelles de sécurité, 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1903, et faire un dépôt comptant de dix pour cent au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant L. A. Martinet, notaire aux frais de l'acquéreur.

11 oct—11 18 25—nov 1 8 12

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Louise E. Sturm.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 68,923—Division L—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession, et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte sur présenté par Anna E. Herb rat et Geo. Herbert, les exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—W. H. Seymour & Felix J. Dreyfous avocats. 20 oct—30 24 29

Succession de Mme Agnes Lalmant, femme de E. J. Heimke.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 69,456—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte sur présenté par E. J. Heimke, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Theo Cotonne avocat.

17 — 17 21 26

VENTES A L'ENCAN.

Stroubback & Stern.

coucher, vaste dans le fond, etc. nouvelle bâtisse à deux étages dans le fond attenant à la maison chaque étage contenant deux chambres et communiquant par des galeries et tenant à chaque étage galerie, 2 chambres toilettes, etc. La mise à manger et les ses sont de jolies cheminées en marbre. Lanieres de grands terrains, écuries, écurie, etc., et est près de toutes les commodités.

No 5. Quatre certains lots de terre, ensemble avec tous les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes et avantages y appartenant, situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'Ilet désigné par numéro municipal 162, borné par les rues Septième, Huitième, Camp et Chestnut, lesdits lots sont désignés par les Nos Dix septième, Dix neuf et Vingt sur un plan dressé Moolhausen, voyer, le quatrième jour mai 1846 et déposé en l'étude pour référence L. Hermann, ancien notaire, et mesurant uniformément audit plan, comme suit à savoir:

Lots Neuf-Sept et Dix-Huit, chacun, trente un pieds onze pouces de face sur la rue Huitième passant vingt cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles et les lots Nos Dix Neuf et Vingt mesurent chacun trente deux pieds de face à la rue Huitième par cent vingt cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot No Vingt formant l'encoignure des rues Huitième et Chestnut connu comme No 1233 rue Bienne. La propriété sera vendue sujette à bail expirant le 30 septembre 1904, au taux de $60 par mois et les billets du loyer sont livrés à l'acquéreur.

Les améliorations sont connues comme No 1233 rue Bienne, coin Chestnut, et comprennent une belle et altrayante cottage élevé avec terrasses, retiré de la banquette et entouré de vaste terrains pelouses, jardins, etc. la maison contient un grand vestibule au centre, de la grand salons, et chambres à manger, et chambres avec deux mansardes, au galeries devant et à l'arrière, chambre à bain avec les améliorations modernes et sanitaires, office, etc. Aussi une bisse en bois à deux étages adjacente dans fond, et contenant cinq chambres, hangar, citerne et écurie dans la cour. La vestibule et salle à manger est de magnifiques cuivrées et sculptées, portes et fenêtres lignes artistiques, les murs sont magnifiquement peinte et à frangues. La maison est de une splendide localité et près de toutes le commodités, lignes de chars, etc.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant, en balance en un et deux ans en un an à l'option des acquéreurs la portion de crédit de la vente devra être représentée par un ou billets de l'acquéreur, garantis par lien et privilège du vendeur sur la propriété vendue, ledit billet ou ledits portant intérêt au taux de sept pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement. Acte de vente devant être passé pardevant F. D. Charbonnet, notaire public, aux frais des acquéreurs, qui assumeront en plus les taxes d'Etat de ville pour l'année 1903, et devront auxquels comptant au moment de l'adjudication dix pour cent du prix d'achat, l'acquéreur ainsi les acquéreurs paieront cinq pour cent sous montant dudit billet et billets en cas de nécessité d'un procès, ou des procès pour forcer le paiement desdits billets et par garantir aussi le privilège des vendeurs et hypothèque spéciale.

Dirk Kolsjesk Hart, avocate.

Sambels Cherra, avocate.

15 oct—13 8 25—nov 1 8 15 17 19

Peter Gallagher

Successer de Curtis et Gallagher

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mardi, e 27 octobre 1903.

No 116 rue Neuvième.

(Entre lignes Chippewa et St Thomas.)

Une Résidence commode à deux étages,

Louée à $6.00 par mois, le terrain mesurant environ 29x110.

Succession de Patrick Gallagher.

No 71,443—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C.

PAR PETER GALLAGHER, encanteur—No 506 [illegible] MARDI, le 27 octobre 1903, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, l'Hon. John St Paul, juge, daté et signé le 21 septembre 1903, et adressé à Peter Gallagher, encanteur, il sera offert en vente à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le quatrième district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Neuvième, Chippewa, Harmonia et St-Thomas, désigné par le numéro 18 et mesurant vingt-neuf pieds de face à la rue Neuvième sur cent neuf pieds onze pouces sur une ligne de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans avec sept pour cent d'intérêt de la date de l'acte de vente, garanti par billets de l'acquéreur et les clauses usuelles de sécurité. Acte de vente pardevant G. G. Mebenstiech, notaire, aux frais de l'acquéreur.

PETER GALLAGHER, Encanteur.
No 846 rue Commune.

John B. Fisher, avocat.

N. B.—L'acquéreur doit payer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

25 sept—25 27—oct 4 11 18 25 27

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Troisième District—Cottage Double, Nos 1918 et 1920 rue St-Antoine.—Dans l'affaire de la Succession d'Alexandre Mesas.

No 71,486—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau 830 rue Gommune—JEUDI, le 12 novembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre daté et signé le 8 octobre 1903, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

No 1. Quatre lots de terre vacants situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'Ilet No 580, borné par les rues Canal, Alexander, Murat et Deusne, désignés par les Nos Un, Deux, Trois et Quatre, sur un plan de Hédin & Sellerbaum, architectes, daté le 17 novembre 1903 et déposé en l'étude d'Amédée Ducatel, ancien notaire, attenant l'un à l'autre et mesurant ensemble pour les moins, cent trente deux pieds, un pouce et sept lignes de face à la rue Alexander, deux cent neuf pieds, onze pouces et quatre lignes sur la rue du Canal, et deux cent quarante huit sur une ligne sur l'autre ligne de côté divisant ledits lots de la balance dudit ilet qui est d'une forme irrégulière.

No 2 Quatre certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations, etc., qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Esplanade, Bell (anciennement St John) White (ou Sixième) et Crête (ou Septième) désignés par les Nos trois, quatre, cinq et six sur un croquis annexé à la vente par la défunte Veuve Henry Beebe à Richard P. Stockler passé pardevant F. D. Charbonnet, notaire, le 27me jour de mai 1901, d'après ledit croquis lesdits lots mesurent comme suit:

Lot No "Trois" formant le coin des rues Esplanade et White (ou Sixième) mesurant soixante neuf pieds onze pouces et huit lignes de face à la rue Esplanade, cinquante cinq pieds huit pouces et quatre lignes de largeur sur la ligne du fond, cent trente cinq pieds quatre pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot No deux, et cent trente pieds dix pouces et six lignes de profondeur et façade à la rue White (ou Sixième).

Lot No "Quatre" mesure quarante pieds, huit pouces de face sur la rue White (ou Sixième) vingt sept pieds de largeur dans le fond, cent onze pieds quatre pouces et sept lignes de profondeur dans les lignes du fond des lots Nos Deux et Trois, et cent un pieds sept pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne le divisant du No Cinq.

Lot No "Cinq" mesurant quarante-deux pieds, huit pouces de face à la rue White (ou rue Sixième), vingt-sept pieds de large dans le fond, cent un pieds sept pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No Quatre, et quatre-vingt treize pieds, cinq pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No Six.

Lot No "Six" formant l'encoignure de la rue Bell (anciennement St John) et rue White (ou Sixième) mesurant quarante deux pieds huit pouces de face à la rue White (ou Sixième) vingt sept pieds de largeur dans le fond, quatre vingt treize pieds cinq pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No Cinq et quatre vingt dix pieds de profondeur et façade sur la rue Bell (anciennement St John).

No 3. Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet désigné par le numéro municipal 909, borné par les rues Prieur, Johnson, Annette et St Antoine, ledit lot est désigné par la lettre E et mesurant 32 pieds de face à la rue St Antoine sur 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance en un crédit de un et deux ans, garanti par hypothèque et les clauses usuelles de sécurité, 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1903, et faire un dépôt comptant de dix pour cent au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant L. A. Martinet, notaire aux frais de l'acquéreur.

11 oct—11 18 25—nov 1 8 12

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Louise E. Sturm.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 68,923—Division L—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession, et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte sur présenté par Anna E. Herb rat et Geo. Herbert, les exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—W. H. Seymour & Felix J. Dreyfous avocats. 20 oct—30 24 29

Succession de Mme Agnes Lalmant, femme de E. J. Heimke.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 69,456—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte sur présenté par E. J. Heimke, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Theo Cotonne avocat.

17 — 17 21 26

VENTES A L'ENCAN.

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le cottage simple en bois.

3121 Magnolia, entre les rues Jackson et Joséphine.

Succession de Anna C. Meahl.

No 71,300—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, Encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—MARDI, le 3 novembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 1er octobre 1903 de l'Hon. John St-Paul, juge de la susdite Cour, Division C, agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de susdite Cour, Division B, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Jéséphine, Jackson, Clara et (Magnolia) maintenant Magnolia, désigné par le No 6 sur un plan spécial, déposé en l'étude de Robert J. Kerr notaire en cette ville, comme plan No 15 du livre des plans No 1, lequel lot mesure en mesure américaine, 30 pieds de face à la rue Magnolia, 30 pieds de largeur dans le fond et une profondeur de 120 pieds 5 pouces 1 ligne entre lignes parallèles, les améliorations sont désignées par le No 3121 rue Magnolia, et comprennent un cottage simple en bois, grand passage pour voiture sur le côté, contenant 4 chambres, petit hangar, écurie avec 12 stalles, citerne, hangar.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, représentée par des billets de l'acquéreur payables en un et deux ans après date avec intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis dans leur paiement par hypothèque de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue avec toutes les clauses usuelles de sécurité; 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Valentine J. Stentz, notaire, aux frais de l'acquéreur, et l'acquéreur devant assumer les taxes de 1903 au dessus du prix de l'adjudication.

Geo. J. Cunningham, avocat.

3 oct—3 4 11 18 25—nov 1 8

ANNONCE JUDICIAIRE

Résidences Simples et Double dans le Quatrième District.

Succession de Nicholas J. Keating.

No 71,104—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER, encanteurs — Bureau, No 134 rue Carondelet — MARDI, le 3 novembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 25 septembre 1903 de l'Hon. John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Carondelet, Ste Marie, St André et l'avenue St Charles, désigné par la lettre A, sur un plan et certificat d'arpentage, daté 1er mars 1893, signé par J. O. Hassam, architecte, assistant ingénieur de ville; d'après ledit plan ledit lot mesure 53 pieds 9 pouces de face à la rue Carondelet, 96 pieds 1 pouce 2 lignes sur la ligne de division du lot "D", 61 pieds 6 pouces sur une première profondeur faisant face à la rue Ste Marie, de là se rétrécissant à angle droit 27 pieds 8 pouces, de là une seconde profondeur de 35 pieds 4 pouces vers la ligne du fond qui a 26 pieds 3 pouces. Les amé